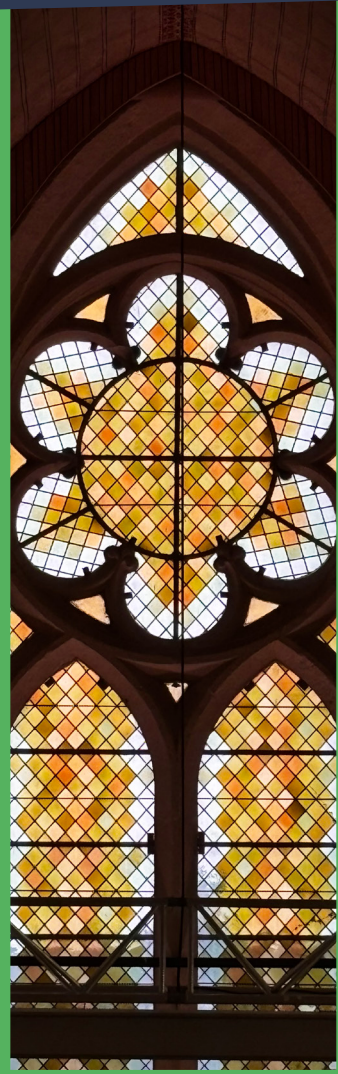


ORGANISEZ VOTRE ÉVÉNEMENT À LA

CHAPELLE DES CORDELIERS



BIENVENUE À LA CHAPELLE DES CORDELIERS

Au cœur de Clermont-Ferrand, la chapelle des Cordeliers offre un cadre unique et prestigieux pour accueillir vos événements : concerts, conférences, expositions ou autres manifestations associatives. Ses 330 m² modulables permettent d'imaginer des configurations variées, dans un lieu à la fois patrimonial et convivial.

Ce guide a été conçu pour vous informer et vous accompagner techniquement dans votre projet : équipements disponibles, consignes logistiques et techniques, conditions de prêt et règlement intérieur. Il ne remplace pas l'autorisation d'occupation temporaire (AOT), seul document contractuel qui vous sera remis par ailleurs.

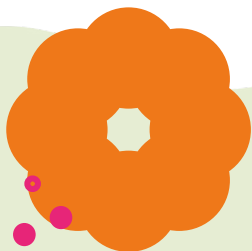


UN PEU D'HISTOIRE...

La chapelle des Cordeliers a été édifiée à la fin du XII^e siècle sur la place Sugny à Clermont-Ferrand et déclarée bien national sous la Révolution.

Ce bâtiment reste le seul vestige du couvent des Cordeliers. Il constitue, avec la cathédrale, un des plus beaux témoins de l'art gothique dans la ville.

L'administration départementale a acquis cet édifice en 1806 pour y installer ses archives. C'est, aujourd'hui, un espace ouvert au public qui accueille également des services du Conseil départemental du Puy-de-Dôme.





ACCÈS ET HORAIRES



Les locaux sont **accessibles uniquement** :

- du lundi au jeudi : **7 h 30 - 23 h** ;
- vendredi, week-end et jours fériés :
7 h 30 - 23 h 30.

Les temps de montage et de démontage doivent être intégrés à cette plage horaire. La fermeture des locaux est assurée exclusivement par le gardien de l'Hôtel du Département.



Place Sugny,
à Clermont-Ferrand

RÈGLES DE SÉCURITÉ

- Visite technique préalable fixée avec le Département.
- À l'arrivée, se rendre à la conciergerie (située 24 rue Saint-Esprit à Clermont-Ferrand) pour désactiver l'alarme et l'ouverture des locaux.
- Avant de quitter les lieux, appeler le gardien au 04 73 42 20 28 pour la fermeture et la remise en route de l'alarme.
- Les issues de secours doivent être dégagées et visibles en permanence.
- La porte d'entrée ne doit pas être obstruée pendant l'utilisation du bâtiment.
- Selon le type de manifestation, la présence d'un agent SSIAP*, prestataire de sécurité, peut être obligatoire.

**Service de sécurité incendie et d'assistance à personnes. C'est un diplôme qui certifie la compétence en matière de sécurité incendie.*

ORGANISEZ VOTRE ÉVÉNEMENT

CAPACITÉ D'ACCUEIL

Configuration sans gradins
(debout) :

216 personnes

Configuration avec gradins
(mode conférence) :

154 personnes

Les espaces mis à disposition :

- salle de conférences/spectacles (niveau 1) ;
- hall Sugny – buvette soumise à autorisation (niveau 0) ;
- sanitaires (niveau 0) ;
- espaces de circulation.

DISPONIBLE SUR DEMANDE

Mobilier

- Chaises
- Tables

Régie technique

- Sonorisation : micros, enceintes
- Éclairage : projecteurs
- Écrans

L'occupant est tenu de respecter les limites d'intensité de la sonorisation au cours de la manifestation telles qu'elles ont été instaurées par le Conseil national du bruit.



RÉGIE TECHNIQUE ET ÉQUIPEMENTS

- Accès limité selon le niveau de besoin (simple ou intervention d'un régisseur professionnel).
- Tout matériel externe doit être conforme aux normes électriques et validé par le Département.
- Une liste des équipements utilisés (puissance, connectique...) sera demandée à l'emprunteur avant l'événement.
- L'emprunteur est responsable du paiement des droits (SACEM, etc.) et des éventuelles dégradations.

CONDITIONS DE PRÊT

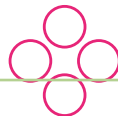
En cas d'acceptation de la demande, le Département prendra contact avec l'emprunteur.

À FOURNIR PAR L'EMPRUNTEUR

- l'objet et les dates du prêt ;
- la liste du matériel technique utilisé en conformité (voir « Régie technique et équipements ») ;
- si billetterie payante, le prix de vente des billets (billetterie gérée uniquement par l'occupant) ;
- les statuts de la structure / association ;
- les attestations d'assurance mentionnant la manifestation prévue, sa nature et sa durée, en cours de validité couvrant :
 - la responsabilité civile pour les dommages causés aux locaux, aux tiers, de son fait ou du fait du public reçu et de celui de ses préposés
 - les dommages aux biens mentionnant la manifestation prévue, sa nature, sa durée ;
- le paiement obligatoire des fluides et ménage.

Et selon le type d'événement :

- le contrat du prestataire sécurité (et assurance) ;
- le contrat du régisseur technique (et assurance).



À FOURNIR PAR LE DÉPARTEMENT

- le formulaire de réservation ;
- l'établissement d'un état des lieux d'entrée et de sortie ;
- l'autorisation d'occupation temporaire (AOT), qui précise les dispositions générales et administratives liées à l'utilisation du site ;
- les consignes incendie et les plans d'évacuation, affichés dans les locaux et fournis préalablement.

Le Département décline toute responsabilité en cas de vol ou perte d'effets personnels.

TARIFS

600 € /j
(lieu nu)

OU

1 000 € /j
(avec mobilier/
équipement fourni)

+

Forfait de 112 €
(72 € fluides + 40 €
ménage)

- Le prêt peut être **gratuit** pour **les associations à but non lucratif**.
- 112 € restent obligatoirement dus quels que soient la durée et/ou le type d'événement.
- Un partenaire ayant bénéficié d'un prêt gratuit doit impérativement valoriser cet avantage dans son bilan.

RÈGLES DE BONNES PRATIQUES

En empruntant la chapelle des Cordeliers, vous vous engagez à respecter les règles qui garantissent la sécurité, le bon usage et la qualité de vos événements, afin que chacun profite pleinement de ce lieu d'exception.

L'occupant s'engage à :

- ranger les chaises et les tables ;
- balayer les sols ;
- respecter le tri des déchets ;
- retirer affiches et supports de communication ;
- utiliser uniquement les zones autorisées.

Il est interdit de :

- fumer ou vapoter à l'intérieur ;
- manger/boire dans la salle de conférence ;
- introduire des produits dangereux ;
- coller ou afficher sans autorisation ;
- céder ou sous-louer les espaces.



Les espaces et le matériel doivent être restitués en bon état et rangés.





RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS



David AGUILAR



04 73 42 35 66



david.aguilar@puy-de-dome.fr



24 rue Saint-Esprit – 63000 Clermont-Ferrand